



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

Du Réseau Commercial LFAC

libre ensemble



JEUDI 6 FEVRIER 2020

SOMMAIRE

- P1 • Gestion des congés.
- P2 • Négociations 2020

Directrice de publication

Dominique TABARIE

Rédacteur en chef

Laurent ARTIGAU

Conception

Franck CHABAUD

Ont participé
à ce numéro

Charlotte Brunet

Joëlle Meneghin

Véronique Dauly

Valérie Arseguet-Delpech

Pierre Perrault

Arnaud Robert

Sylvain Delerue

Richard Maurice

Téléphone :
06.60.38.36.82

Site:

<https://unsa-generalis.com>

Courriel :

contact@unsa-generalis.com

GESTION DE VOS CONGÉS

Solde des « Congés année N » et RTT année N:

Vous avez jusqu'au 31 mars N+1 pour prendre les congés qui figurent sous la rubrique « CP année N » de votre bulletin de paie.

Vous devez, à cet égard, saisir sur le code absence « solde CP 31/03/n+1 – C3 » les jours de congés payés de l'année N que vous prenez sur la période du 1er janvier N+1 au 31 mars N+1 (dans la limite du solde de jours de congés payés (C) disponible au 31 décembre N).

Les jours de RTT attribués au titre de l'exercice N restent à prendre avant le 31 décembre N : la prise des RTT N ne peut être faite début N+1 ; le solde des RTT N non pris au 31 décembre N peut être placé sur le CET selon les modalités prévues par l'accord.

Jours à placer sur le CET au titre de l'année N:

Le formulaire vous permettant de placer des jours (RTT, congés payés, ...) sur le CET au titre de l'exercice N sera mis en ligne sur l'Espace RH début N+1 (rubrique Vie au Travail > Formulaires et Documentation > Formulaires paie).

Planification des « Congés N+1 » et RTT N+1:

Dès à présent, vous pouvez planifier vos demandes de congés payés pour le premier trimestre N+1 au titre des congés acquis.

Toutefois, le compteur de droits à congés N+1 (Code C) ne sera visible sur l'intranet Gestion des temps que fin janvier – début février N+1.

La saisie des RTT N+1 pourra être faite dès le début N+1 une fois les droits remontés.



GESTION DES CONGES A LFAC

NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) sont engagées pour 2020. Notre rôle est de connaître votre réalité, vos sensibilités et vos besoins.

Sur cette base nous pourrons identifier les solutions pour négocier un plan de rémunération en accord avec les objectifs du groupe.

En vue d'avoir ces échanges nous vous demandons de répondre à un questionnaire de 6 questions.



Pourquoi ce questionnaire participatif ? : Le but est d'avoir un retour terrain, afin de connaître vos besoins, et avoir des arguments constructifs, sur des données concrètes. La direction aime bien des cas concrets, on pourra lui présenter des chiffres suite à vos remontées anonymes.

Et puis, les élu-e-s de l'UNSA n'ont pas oublié le rôle important que tiennent leurs assistantes commerciales au sein du Réseau Commercial, elles vont aussi pouvoir s'exprimer sur un questionnaire qui leur est dédié.

En dernière question, vous avez la parole sur les sujets de votre choix. C'est un fil conducteur pour les négociations en cours et à venir.

Accès aux questionnaires :



« On est ensemble »